



COURSE DES GARÇONS DE CAFÉ

REGLEMENT DE LA COURSE 2022

Article 1 : La compétition est ouverte à toute personne âgée de plus de 15 ans, domiciliée ou non à Maysel. Elle comporte une catégorie Garçons et une catégorie Serveuses, les deux catégories courant ensemble. Elle pourra accueillir 20 participants au maximum.

La course se déroulera le **samedi 25 juin à partir de 17 h** sur un parcours balisé dans les rues de Maysel d'environ 900 m. Le départ aura lieu au pied du Calvaire et l'arrivée place de la Mairie après un tour des lotissements du Prieuré et du Connétable.

Rendez-vous au Calvaire à 17 h précises, pour l'équipement des candidats.

Article 2 : Chaque participant(e) devra transporter un plateau de type bistrot chargé d'accessoires en marchant le plus vite possible mais sans courir (avoir à tout moment au moins un pied par terre), depuis la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les participants ne devront perdre ni casser aucun des accessoires fournis et renverser le moins de liquide possible.

Durant la course, les concurrents devront soutenir leur plateau d'une seule main, positionnée sous le plateau et ne sont pas autorisés à saisir le plateau par les bords ni à le porter à deux mains. Ils sont toutefois autorisés à changer de main durant la course et à ajuster les accessoires avec leur autre main. Le plateau ne doit à aucun moment toucher le sol.

Les accessoires : un plateau rond, un verre ballon, un verre à bière, une bouteille de 33 cl ouverte, un tablier, une serviette, un nœud papillon et un dossard numéroté sont fournis par l'organisation et devront être restitués à l'arrivée. Les verres et les bouteilles seront remplis de liquide coloré et porteront une marque de remplissage

Article 3 : Les candidat(e)s devront **s'inscrire le plus tôt possible** (priorité est donnée aux maysellois(es) **à partir du jeudi 16 juin 2022** et jusqu'au samedi 25 juin 2022 à 12 h au plus tard, en déposant leur bulletin d'inscription complété à la permanence de la mairie.

L'inscription est gratuite.

Article 4 : Le parcours sera chronométré.

Le temps de parcours de chaque candidat, mesuré en secondes, sera éventuellement pondéré par les pénalités suivantes :

Verre (ballon et chope) ou bouteille :

- | | |
|--|---------------------|
| ▪ Niveau de liquide à l'arrivée égal au niveau de départ : | zéro pénalité |
| ▪ Verre ou bouteille non intégralement remplis : | +10 secondes |
| ▪ Verre ou bouteille à moitié vides : | +20 secondes |
| ▪ Verre ou bouteille vides ou quasiment vides : | +30 secondes |
| ▪ Verre ou bouteille cassés ou perdus : | +50 secondes chaque |

Accessoires :

- Plateau, tablier, torchon, nœud papillon, dossard manquant : +20 secondes par accessoire



COURSE DES GARÇONS DE CAFÉ

Article 5 : Sont éliminatoires les comportements suivants : port du plateau à deux mains ou en pince, course au lieu de marche rapide, plateau au sol, ramassage des accessoires tombés, tentative de remplissage des récipients vidés.

Article 6 : Le jury délibèrera en appliquant les critères suivants :

Temps d'arrivée mesuré en secondes + Total des pénalités = Temps pondéré en secondes

Seront déclarés vainqueurs les coureurs Garçons et Serveuses ayant le plus petit temps pondéré de leur catégorie.

Le jury étant souverain, ses décisions seront sans appel.

Article 7 : Les trois premiers dans chaque catégorie seront récompensés et se verront remettre un diplôme et un cadeau.

Les résultats seront annoncés publiquement le dimanche 26 juin 2022, à 13h30, sur la scène du champ de foire.

Article 8 : Les candidats autorisent la publication de leur nom et de leur photo en action, notamment sur le site internet de la commune, sans contrepartie financière.

Article 9 : Si, à la suite d'un cas de force majeure le concours devait être annulé, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

Article 10 : La participation implique l'acceptation du présent règlement.
